BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 114

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VILLEFRANCHE-TARARE

Ventes et cessions

775 644 909 RCS Villefranche-Tarare.
T.T..
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 87000.00 EUR.
Adresse : LA TERRIERE, 69220 Cercié.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION T.T. Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 87 000 euros Siège social : La Terrière 69220 CERCIE 775 644 909 RCS VILLEFRANCHE-TARARE MJL Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 505 520 euros Siège social : Pontanevaux 71570 LA CHAPELLE DE GUINCHAY 687 150 276 RCS MACON Aux termes d'un acte sous seing privé du 31 juillet 2025 à LA CHAPELLE DE GUINCHAY (71), les Sociétés MJL et T.T. ont établi un projet de fusion par absorption de la société T.T. par la société MJL à qui la société T.T. apporterait la totalité de son actif, évalué à 1 693 996 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 2 401 118 €, soit un actif net à transmettre de – 707 122 €. La société MJL, absorbante, détenant à ce jour la totalité des parts sociales de la société T.T., absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Le montant du mali de fusion s'élève à – 707 123 €. Toutes les opérations effectuées par la société T.T. depuis le 1er janvier 2025 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la Société MJL. Ledit projet produira son plein effet dès la prise d'acte de l'absence d'opposition des créanciers. La société T.T. se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait de cette réalisation définitive. Conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au Greffe du Tribunal de commerce de MACON le 5 aout 2025 au nom de la société MJL, absorbante, - au Greffe du Tribunal de commerce de VILLEFRANCHE-TARARE le 5 aout 2025 au nom de la société T.T., absorbée. Pour avis.